

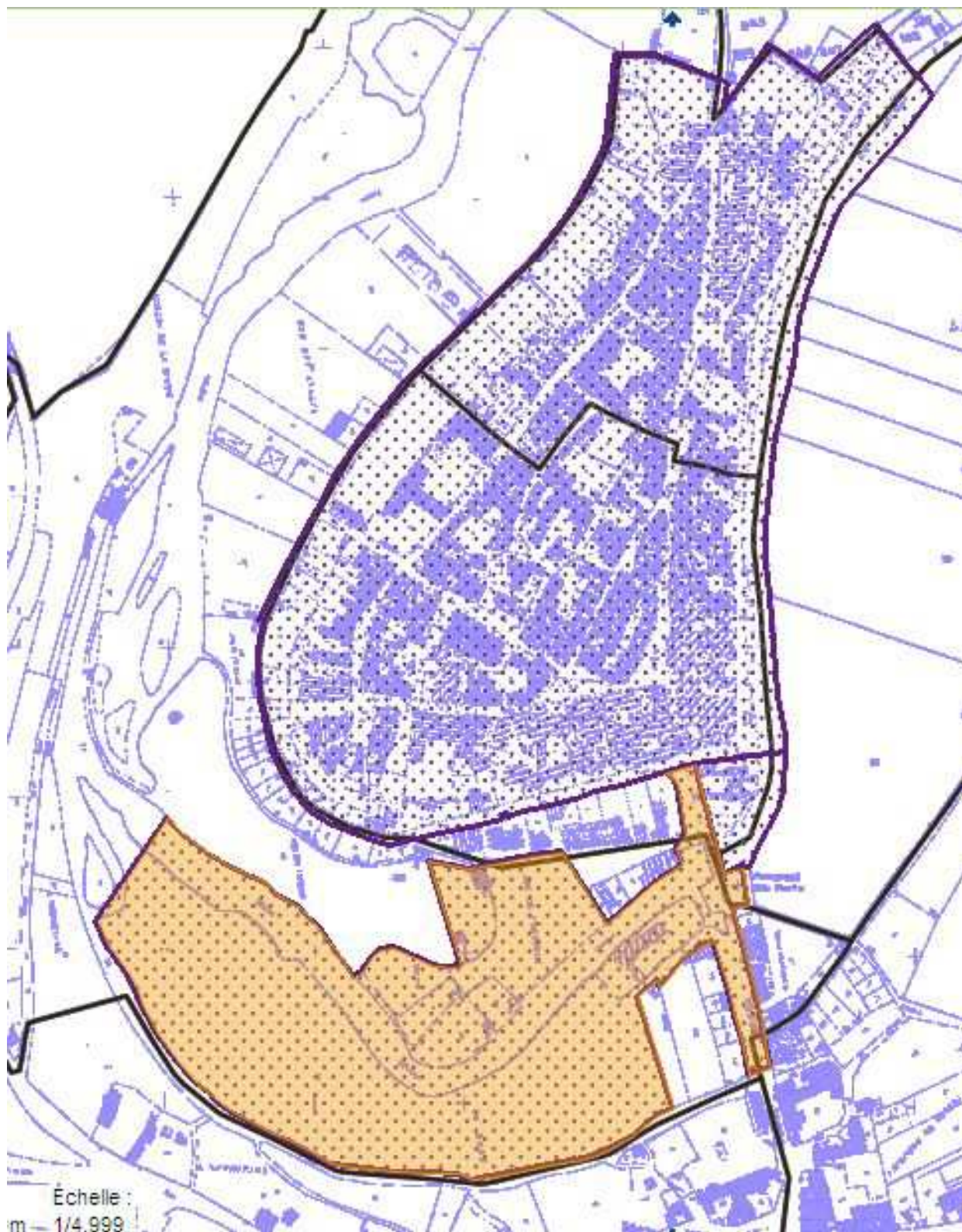
YONNE / SITE INSCRIT n°8

PROMENADE DU PRE DE L'ECHELLE ET ABORDS A NOYERS-SUR-SEREIN

Commune : Noyers-sur-Serein

Localisation géographique : environ 21 km au sud de Tonnerre

Date de l'inscription : 10 juin 1950



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

- L'ensemble constitué à Noyers par la promenade du Pré de l'Echelle

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Education Nationale vu l'avis émis par la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

5 ha

Qualification du site :

Site rural

Caractéristiques intrinsèques : promenade plantée, espace public, cours d'eau, alignements d'arbres, ouvrages d'art, constructions, espace boisé

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt pittoresque, paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

- **Protection antérieure :**
 - Inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne Porte de ville dite la Porte Peinte le 5 mai 1926
- **Protection simultanée :**
 - Inscription au titre des sites de la partie sud est de la ville
- **Protections ultérieures :**
 - Inscription au titre des sites de la ville intra-muros le 16 avril 1969
 - Création de la ZPPAUP le 20 décembre 1991

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

2 fiches concernent le site inscrit : la promenade du Pré de l'échelle (pré-inventaire des jardins remarquables) et le pont sur le Serein

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

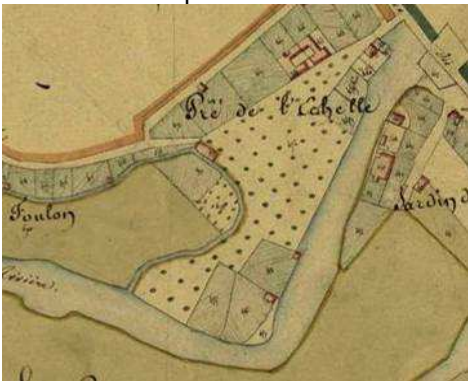
- **Inventaire des Zones humides de la Bourgogne (>4ha)**
Secteur sud-ouest du site inscrit (Le Breu)

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit, traversé par la rivière du Serein, se compose de trois entités spatiales très différentes : la promenade du Pré de l'échelle proprement dite implantée sur la rive nord du Serein, la traversée du méandre, constituée de la partie de la rue de la République qui jouxte la promenade et donne accès à la ville fortifiée depuis les faubourgs sud et le Breu, un espace naturel planté situé entre la rive sud du Serein et le rû des Fontaines.

- **La promenade du Pré de l'Echelle**

Elle a été aménagée à la fin du XVIII^e siècle par le Duc de Luynes qui, dans le cadre des travaux d'embellissement de la ville, a fait démolir une partie des fortifications pour aménager des promenades autour de Noyers. Le pré de l'Echelle situé en bordure du Serein était jusqu'alors le lieu où l'on suppliciait les condamnés fut planté de tilleuls.

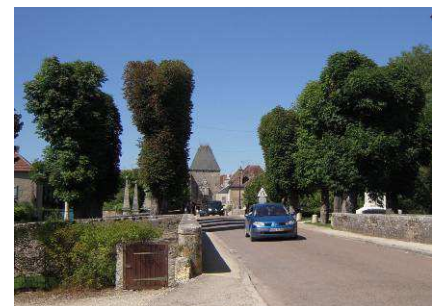


- **La Traversée du Méandre et la rue de la République de la Porte Peinte au rû des Fontaines**

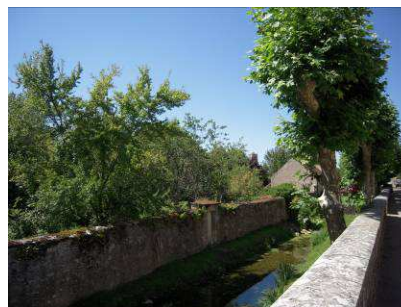
L'eau était le principal élément défensif de la ville fortifiée. Au 16^{ème} siècle, pour aller du faubourg à la ville fortifiée, il fallait traverser le Serein dont les crues très importantes avaient nécessité la construction de ponts et d'une levée de 250m reposant sur des arches.



Une première levée du pont reliait le faubourg à une terrasse qui était défendue par un mur crénelé fermé côté faubourg par une barrière et un pont mobile en bois. Un corps de garde sur la première arche du pont sur le Serein et une forte muraille avec porte à guichet interceptait le passage.

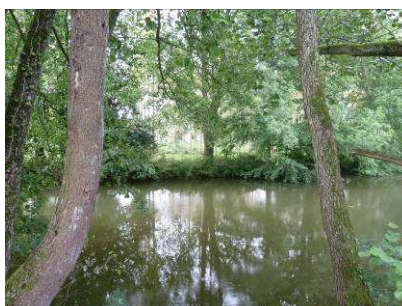


La tour dite Tour des enfants perdus commandait un pont-levis à bascule sur la rivière. Une deuxième levée des fossés, enserrée entre deux murs crénelés de 3m de hauteur conduisait à la Porte Peinte. A la fin du 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème} siècle l'organisation féodale et militaire de cette traversée et ses obstacles a été remplacée par un aménagement pour l'agrément public. La tour des enfants perdus a été démolie, les pont-levis, herses, murs crénelés ont disparus. Un nouveau pont a été construit en 1827. Seules subsistent des ouvrages initiaux dans ce qui est aujourd'hui la rue de la République, les levées et la terrasse ainsi que la Porte Peinte, enserrée entre les maisons construites au 19^{ème} siècle en avant des remparts.



- **Le Breu**

Cet espace naturel qui fait face à la promenade du Pré de l'Echelle est enserré entre le Serein et le rû des Fontaines. Il est aujourd'hui planté de peupliers.



SON ENVIRONNEMENT

Le site inscrit est situé à l'entrée sud principale de la ville fortifiée qu'il contribue à mettre en valeur. Les espaces plantés et arborés qui entourent la ville médiévale forment un écrin paysager naturel qui contribue à la lisibilité des limites de son enceinte.

La ville de Noyers-sur-Serein est identifiée comme l'un des dix ensembles bâtis remarquables de l'Yonne par l'Atlas des paysages de l'Yonne.



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Une partie de la Promenade du Pré de l'Echelle sert aujourd'hui d'aire de stationnement.



Un secteur du site accueille un camping municipal.



Le site naturel du pré du Breu est inaccessible.

La Traversée du méandre, aujourd'hui rue de la Porte Peinte constitue l'entrée principale de la ville fortifiée.

Etat du site

Les voies servant au stationnement ont été goudronnées et ne sont pas en très bon état. Des plantations récentes de tilleul ont été effectuées dans la Promenade du Pré de l'Echelle, en remplacement des arbres anciens dont il subsiste encore quelques exemplaires.



RECOMMANDATIONS DE GESTION

La création de la ZPPAUP en 1991 a suspendu les effets du site inscrit et ce sont, depuis cette date, les règles de protection de la ZPPAUP qui s'appliquent au site inscrit.

Les différentes entités du site inscrit ont été identifiées en tant qu'espaces patrimoniaux à protéger par la ZPPAUP :

- la Promenade du Pré de l'Echelle et l'espace naturel boisé du Breu en tant que paysages naturels constituant le premier plan paysager de la ville fortifiée, à préserver impérativement,
- la traversée du méandre et ses ouvrages en tant qu'espace remarquable à conserver,

Les plantations et les boisements du site inscrits sont de plus protégés en tant que patrimoine végétal. La ZPPAUP prescrit notamment de replanter dans la Promenade du Pré de l'Echelle des arbres de même essence, de ne pas tailler les arbres et leur laisser prendre de l'ampleur.

Les voies goudronnées mériteraient d'être réhabilitées, avec un traitement plus qualitatif.

EVALUATION REGLEMENTAIRE

La protection du site inscrit est assurée par la ZPPAUP qui couvre l'ensemble de la ville et de ses abords et dont la création en 1991 a suspendu les effets du site inscrit.